

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR
SEANCE DU 13 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 février, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 05 février 2018

Présents : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, ROUCHAUD Joël, MOSCATELLI Alain, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Absents excusés : NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam

Procuration :

Secrétaire de séance : Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2017

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2017.

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 30 janvier 2018.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 30 janvier 2018.

DELIBERATION N° 01-2018

OBJET : Avenant devis Entreprise Lafaye Atelier Municipal

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'aménager par un empierrement le terrain entre l'atelier municipal et la limite de parcelle.

Il propose un avenant au marché de construction de l'atelier municipal présenté par l'entreprise Lafaye pour le lot n°1 (Maçonnerie, gros œuvre, VRD) :

Montant initial du marché : 45 698,84 € HT, soit 54 838,61 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 1 040,13€ HT, soit 1 248,16€ TTC

Nouveau montant du marché : 46 738,97 € HT, soit 56 086,76 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant n° 1 au lot n° 1.

DELIBERATION N° 02-2018

OBJET : convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de

santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire /Président à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 03-2018

OBJET : Convention Assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement suivi mesures et conseil.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention d'Assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement suivi mesures et conseil proposé par L'ATD dans le cadre du SATESE.

La commune devra s'acquitter d'une participation financière fixée à 1,32€ TTC par habitant (population DGF soit 259 habitants), soit 341,88 € TTC par an.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve la convention qui est jointe à la présente délibération, proposée par l'Agence Technique Départementale
- autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N° 04-2018

OBJET : Formation Electricité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition commerciale concernant une formation sur l'habilitation électrique BE/BS pour l'agent technique.

Montant du présent devis : 200,00€ HT soit 240,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette formation.

DELIBERATION N° 05-2018

OBJET : Mise à disposition de la salle James Dédier à l'Association récréation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'Association récréation dont le siège est à Saint-Victor, concernant la mise à disposition de la salle James Dédier une fois par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour une mise à disposition mensuelle gratuite de la salle James Dédier,

DELIBERATION N° 06-2018

OBJET : Achat de mobilier pour l'atelier municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'acheter du mobilier pour l'atelier municipal. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de rattacher les dépenses correspondantes à l'opération 201605 « atelier municipal ».

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonies du 19 mars.

Le Président de l'association du canton de Montagrier de la FNACA souhaite organiser la cérémonie à Saint-Victor le 19 mars à 16 h30.

Comme le veut la tradition, un vin d'honneur sera offert par la Mairie.

PLUI

Des réunions sont organisées dans chaque commune pour le zonage du PLUI par le cabinet Artelia. La réunion concernant la commune de Saint-Victor aura lieu le mercredi 7 mars à 14 heures à la mairie. Tous les membres du conseil municipal sont invités.

Perspectives Budgétaires 2018

Dépenses d'investissement à prévoir :

Remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt de 60 000 € (correspondant à la DETR soit 22 608 €)

Tables à Chantemerle.

Réfrigérateur salle des fêtes.

Accessibilité.

Casquette tracteur.